

Paris, le 19 avril 2013

## « Banque de France 2020 » : Point d'étape du projet

Ainsi que le gouverneur Christian Noyer s'y était engagé, un dialogue nourri et constructif a été ouvert avec les organisations syndicales, les représentants du personnel ainsi qu'avec l'ensemble des salariés de la Banque de France, aussi bien à l'échelon national que régional. Il a souhaité que ce projet soit mis sur la table, très en amont de sa mise en œuvre, afin que puisse émerger un plan stratégique de la Banque à horizon 2020 porté par l'ensemble de la Banque. Les grands principes sont les suivants :

- Ancrage de la Banque sur une présence institutionnelle départementale avec pilotage national des activités fiduciaires et régional des activités tertiaires.
- Réduction du nombre de caisses afin d'adapter le réseau de la Banque aux tendances lourdes de la filière et de diminuer les coûts de traitement tout en gardant la maîtrise de la qualité de la circulation fiduciaire.
- Maintien d'une présence de proximité vis-à-vis des particuliers et des entreprises afin d'apporter le meilleur service au public.
- Constitution de pôles d'expertise financière dédiés à l'analyse des bilans et à la cotation des entreprises ainsi que de pôles spécialisés dans le traitement du surendettement.

Une expertise sur le projet, demandée par le Comité Central d'Entreprise et acceptée par la direction, a été menée et son rapport remis début 2013. Tout en confortant les grands principes du projet, le rapport proposait un certain nombre d'adaptations, qui ont été discutées. Ainsi, de multiples ouvertures ont été faites lors de déplacements en régions, d'échanges bilatéraux, des CCE des 29 et 30 janvier.

La Commission paritaire qui s'est tenue le 13 février ainsi que celle du 18avril, ont porté sur les aspects organisationnels du projet. Le Sous-gouverneur Robert Ophele, qui présidait les réunions, a présenté plusieurs propositions afin de prendre en compte les préconisations du rapport d'expertise et les demandes exprimées par les représentants du personnel et les élus locaux :

## L'organisation fiduciaire

Sur les 6 fermetures de services de caisse prévues en 2013 : 4 services voient leur calendrier prévisionnel confirmé en raison de la faiblesse des opérations et des départs en retraite attendus (Brive, Charleville, Chartres et Digne) même si la date effective de fermeture est reportée du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> octobre ; par contre, la fermeture des caisses d'Épinal et de Lons le Saunier est reportée au 1<sup>er</sup> juillet 2014

La fermeture de la caisse de Toulon, initialement prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2014, est reportée au 1<sup>er</sup> juillet 2015 et celle des caisses bretonnes de Saint-Brieuc et de Lorient, initialement prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2015, est reportée au début de la période suivante, non couverte par le projet 2013/2015.

Les services de caisses d'Amiens, Évry, Rodez, Orléans Nancy et Saint-Etienne dont la fermeture était prévue sur la période 2016/2020 pourraient être maintenus afin de mieux couvrir les besoins du territoire. Au total, la Banque compterait donc 38 caisses sur le territoire contre 32 dans le projet initial.

## Les bureaux d'accueil et d'information (BAI)

Afin de préserver la relation avec le public, il est proposé de maintenir toutes les implantations de la Banque de France sous forme de Bureaux d'accueil et d'information (BAI) dès lors que la fréquentation aura été supérieure à 500 visites annuelles sur ces trois dernières années (2011/2012/2013) qui ont été marquées par la crise. Ainsi, le seuil initialement envisagé de 1.000 visites par an serait divisé par deux et avec ce nouveau critère, seuls une douzaine de BAI seraient fermés.

## Les centres de traitement « entreprises » (CTPE) et « particuliers » (CTPS)

Afin de mieux prendre en compte les bassins économiques dépassant la taille critique, il est proposé de passer le nombre des CTPE de 40 à 46 (seraient ajoutés Valence, La Rochelle, Versailles, Angers, Albi et Nîmes). Concernant les CTPS, il est proposé de renforcer les centres de traitement présents sur Paris et la petite couronne (Pantin et une localisation à déterminer) et dans la région PACA (Toulon) par la création de 3 nouveaux centres, ce qui porterait à 38 le nombre des CTPS.

Au total 52 succursales de la Banque disposeraient d'un ou de deux CTP.

\*\*\*

L'ensemble de ces propositions ont été présentées aux partenaires sociaux et seront à l'ordre du jour de la réunion du Comité Central d'Entreprise du 24 mai auquel sera soumis le projet de réforme du réseau de la Banque ainsi amendé.